

Description

Le formateur ou la formatrice pour l'enseignement des branches pratiques dispensent la connaissance pratique d'une profession aux apprenties et apprentis dans les écoles de métiers et, dans le cadre des cours interentreprises, dans les écoles professionnelles.

Leurs principales activités consistent à:

- assurer la formation professionnelle des apprentis en appliquant une pédagogie adaptée à l'âge et aux différents niveaux de connaissances;
- apprendre, aux jeunes gens et jeunes filles en formation, les gestes techniques de base et les méthodes de travail, leur expliquer le fonctionnement et la mise en service des machines;
- rappeler les notions théoriques nécessaires pour expliquer les conditions d'utilisation ou la réaction de certains produits;
- expliquer comment mesurer, calculer, tester, monter des expériences, appliquer des recettes;
- vérifier et évaluer les connaissances des apprentis;
- les encourager à adopter un comportement professionnel, leur montrer comment observer, à leur poste de travail, les différentes mesures de sécurité;
- informer et conseiller les apprentis;
- se tenir au courant des évolutions technologiques, culturelles et pratiques des diverses professions et adapter leur enseignement;
- rechercher et expérimenter de nouveaux supports d'enseignement.

Environnement de travail

Le formateur ou la formatrice pour l'enseignement des branches pratiques sont en relation permanente avec les apprentis et avec leurs collègues. Selon les situations, ils peuvent aussi établir des contacts avec les parents, les formateurs au sein de l'entreprise, les commissaires professionnels et les conseillers aux apprentis.

Formation

La formation de formateur ou de formatrice pour l'enseignement des branches pratiques s'acquiert en cours d'emploi.

Lieu

- Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), à Renens (VD);

Durée

- 1 année, à raison d'un jour par semaine.

Conditions d'admission

- diplôme sanctionnant une formation professionnelle supérieure ou titre jugé équivalent dans la discipline enseignée;
- pratique professionnelle dans le domaine d'enseignement concerné (min. 2 ans);
- poste de formatrice ou de formateur (min. 4 périodes hebdomadaires);
- expérience d'enseignement de 120 périodes minimum;
- recommandation de l'employeur.

Titre obtenu

- certificat de formateur ou de formatrice à titre principal pour l'enseignement des branches pratiques

Contenu

La formation est organisée en 4 modules de 150 h chacun (600 heures de formation, soit 20 crédits ECTS):

- planifier, structurer et mettre en œuvre l'enseignement et la formation au quotidien;
- structurer et mettre en œuvre le quotidien professionnel de l'enseignement dans un contexte institutionnel;
- identifier, évaluer et développer les compétences;
- collaborer avec d'autres responsables de la formation professionnelle.

Pour plus de détails, consulter

www.orientation.ch/perfectionnement.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitudes pédagogiques
- Autorité
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Sens de la communication
- Facilité d'expression

Perspectives professionnelles

Après plusieurs années d'enseignement, quelques possibilités de promotion s'offrent aux formateurs pour l'enseignement des branches pratiques, telles que:

- formateur ou formatrice principal-e;
- doyen ou doyenne;
- chef ou cheffe de section;
- directeur ou directrice.

Ils peuvent également être chargés d'un enseignement pour les cours de préparation aux examens professionnels supérieurs (diplôme fédéral) ou aux cours de préparation à l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) pour adultes.

Perfectionnement

La rapidité de l'évolution technologique exige des formateurs pour l'enseignement des branches pratiques qu'ils actualisent en permanence leur connaissance des exigences de leur profession. Dans ce but, des cours de perfectionnement sont organisés par:

- les écoles professionnelles et les associations professionnelles;
- l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) à Lausanne: cours de pédagogie, d'économie, de droit, de bureautique, ou cours destinés à un secteur particulier: arts graphiques, bâtiment, etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Enseignant en école professionnelle/Enseignante en école professionnelle
- Enseignant secondaire/Enseignante secondaire
- Formateur d'adultes/Formatrice d'adultes
- Maître socioprofessionnel ES/Maitresse socioprofessionnelle ES

Adresses

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP
CP 192
1000 Lausanne 16
Tél.: 058 458 22 00
<http://www.iffp-suisse.ch/>